

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA LIGNE T3 DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE DE LE MANS-GARES A ALLONNES-BOIS JOLI

Par arrêté n° 2013042 – 0002 en date du 08 février 2013, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, enquête parcellaire et mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme des villes du Mans et d'Allonnes du projet sur le territoire des communes de Le Mans et d'Allonnes relative aux travaux d'aménagement de la ligne T3 de bus à haut niveau de service de Le Mans-Gares à Allonnes-Bois Joli.

A l'issue de l'enquête publique unique, le Préfet est compétent pour prononcer l'utilité publique du projet et la cessibilité des parcelles par arrêté préfectoral, la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

La commission d'enquête constituée en vue de mener cette enquête parcellaire est composée comme suit :

Président :

- Monsieur Daniel GROSS, directeur d'établissement régional d'enseignement adapté en retraite,

Membres titulaires :

- Monsieur Alain LAINE, notaire à la retraite,
- Monsieur Georges BASTARD, retraité de la gendarmerie,

Membre suppléant :

- Monsieur Michel JOLY, ingénieur EDF en retraite,
- Monsieur Alain CHEMIN, retraité de l'éducation nationale.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie du Mans. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans chaque mairie pendant 33 jours consécutifs, afin que chacun puisse en prendre connaissance

du mardi 05 mars 2013 au samedi 06 avril 2013 inclus,

aux heures et jours d'ouverture habituels des mairies concernées, et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevront en personne les observations du public dans chacune des mairies aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Allonnes	Mardi 05 mars 2013, 9h-12h Mercredi 20 mars 2013, 15h-18h Samedi 30 mars 2013, 9h-12h Samedi 06 avril 2013, 9h-12h
Le Mans	Mardi 05 mars 2013, 9h-12h Vendredi 15 mars 2013, 9h-12h Samedi 06 avril 2013, 9h-12h

Le rapport ainsi que les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le portail internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe et seront tenus à la disposition du public en mairies du Mans et d'Allonnes, ainsi qu'à la préfecture de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr – *publications – consultation du public*) pendant une durée d'un an.

Le dossier contient une étude d'impact et a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Le résumé non technique de cette étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le portail internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe.

Durant la durée de l'enquête publique unique, les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur, à l'adresse postale du siège de l'enquête publique, ou par voie électronique par l'intermédiaire du portail des services de l'Etat dans le département de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr – *publications – consultation du public*).

Toute demande de renseignement complémentaire peut être adressée à la communauté urbaine de Le Mans Métropole, porteur du projet (*Hôtel de Ville – Place Saint-Pierre – 72039 Le Mans CEDEX 9*).